

FORÊTS,
FAUNE ET
PARCS



Plan de gestion du doré au Québec 2016-2026

Pour une pêche durable et de qualité

ENSEMBLE  
on fait avancer le Québec

Québec 

Gestionnaire responsable :

Jessy Dynes, directeur, Direction de l'expertise sur la faune aquatique

Auteurs :

Martin Arvisais, Yves Paradis et Isabel Thibault, Direction de l'expertise sur la faune aquatique

Collaborateurs :

Philippe Brodeur et Stéphanie Gagné, Direction de la gestion de la faune Mauricie-Centre-du-Québec

Daniel Hatin, Direction de la gestion de la faune Estrie-Montréal-Montérégie-Laval

Valérie Harvey et Benoît Thomas, Direction de la gestion de la faune Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches

Geneviève Bourget, Direction de la gestion de la faune Bas-Saint-Laurent

Chantal Côté, François Girard et Louise Nadon, Direction de la gestion de la faune Lanaudière-Laurentides

Julie Deschênes, Direction de la gestion de la faune Outaouais

Alain Fort, Direction de la gestion de la faune Abitibi-Témiscamingue

Anne-Marie Bouchard, Direction de la gestion de la faune Nord-du-Québec

Amélie Bérubé, Direction de la gestion de la faune Saguenay-Lac-Saint-Jean

© Gouvernement du Québec, 2016

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISBN : 978-2-550-75532-6 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-75533-3 (version PDF)

Plan de gestion du doré au Québec 2016-2026

Un plan de gestion permet de faire le point sur l'état de la situation d'une espèce à l'échelle du Québec, afin de mettre en place des mesures pour améliorer sa situation, favoriser la satisfaction des clientèles et le développement économique.

Voici en quoi consiste les différentes étapes du plan de gestion :

- dresser l'état de la situation d'une espèce et de son exploitation et fixer, au besoin, des objectifs pour son exploitation durable;
- déterminer les facteurs expliquant l'état de la situation;
- définir les objectifs, les orientations et les balises;
- établir les modalités à mettre en place pour atteindre les objectifs de population et favoriser la satisfaction des clientèles;
- procéder à la consultation des clientèles et des intervenants;
- mettre en œuvre le plan de gestion et les modifications réglementaires;
- mesurer l'efficacité des modalités du plan de gestion.

Dans le cas du doré, un premier plan de gestion a été adopté en 2011. Le présent document vise à tirer un bilan de l'efficacité des modalités de gestion mises en place à l'époque, de déterminer le niveau de satisfaction des pêcheurs et de mettre à jour les nouvelles modalités réglementaires encadrant la pêche au doré pour l'ensemble du Québec. Ce processus a été coordonné par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en collaboration avec les acteurs concernés par la gestion du doré au Québec.

Répartition du doré

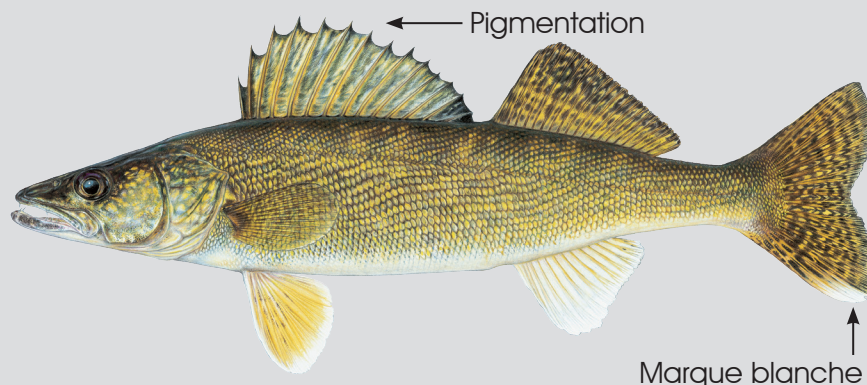
Au Québec, on trouve deux espèces de doré : le doré jaune (*Sander vitreus*) et le doré noir (*Sander canadense*). Ces espèces se distinguent par leur comportement, leur aire de répartition et les habitats qu'elles fréquentent. Leur allure générale est toutefois similaire de sorte que plusieurs pêcheurs les confondent. Cependant, certains critères d'identification permettent de les reconnaître assez facilement (voir l'encadré ci-dessous).

Selon l'état actuel des connaissances, le doré jaune se trouve dans au moins 1 578 lacs au Québec, ce qui représente une superficie totale de son aire de répartition d'un peu plus de 30 000 km². La distribution du doré noir est limitée à certains lacs du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue, à la rivière des Outaouais et au fleuve Saint-Laurent et ses tributaires, jusqu'à la limite des eaux douces de l'estuaire, aux environs de l'archipel de L'Isle-aux-Grues.

Le doré jaune est davantage prisé par les pêcheurs, puisqu'il atteint une longueur intéressante avant même d'être sexuellement mature, contrairement au doré noir qui conserve une petite taille, même à maturité. Par conséquent, bien des dorés jaunes sont conservés par les pêcheurs avant d'avoir eu la chance de se reproduire, ne serait-ce qu'une seule fois.

Les dorés : sachez les différencier!

Doré jaune



Doré noir



Écologie du doré

Alimentation : Zooplancton et invertébrés benthiques pour les jeunes dorés et préférence pour les poissons à l'âge adulte.

Croissance : Deux types de croissance du doré au Québec en fonction de la température, soit une croissance lente en eau froide et une croissance rapide en eau chaude.

Reproduction : Frai au printemps, surtout à l'embouchure des rivières et parfois dans les lacs, lorsque la température de l'eau se situe entre 5,6 et 11,1 °C. Les femelles sont matures lorsqu'elles atteignent une longueur variant de 35 à 45 cm pour le doré jaune et moins de 30 cm pour le doré noir.

Habitat : Lacs peu profonds de plus de 100 ha aux eaux troubles, eau douce du fleuve Saint-Laurent et de ses tributaires.

Facteurs limitants : Surpêche, acidification des plans d'eau, augmentation de la limpidité de l'eau et du taux de phosphore dans l'eau, introduction d'espèces exotiques, de maladies et de pathogènes.



Gestion de la pêche au doré

La gestion de la pêche au Québec vise l'optimisation des bénéfices sociaux et économiques associés à l'exploitation de la faune tout en assurant la conservation des espèces animales. En fonction de l'état de la ressource, différentes formes d'exploitation peuvent être pratiquées selon un ordre de priorité. L'allocation de la ressource prévoit d'abord la protection du stock reproducteur, la pêche à des fins alimentaires, rituelles et sociales, la pêche sportive, puis la pêche commerciale.

Pêche à des fins alimentaires, rituelles et sociales

La pêche du doré par les Premières Nations revêt une grande importance alimentaire, rituelle et sociale. L'espèce est pêchée notamment dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de Lanaudière, des Laurentides, de la Mauricie, de la Montérégie, du Nord-du-Québec, de l'Outaouais et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Pêche sportive

Selon l'enquête sur la pêche sportive au Canada de 2010, il se capture annuellement 8 millions de dorés, dont 4 millions seraient conservés, ce qui en fait la deuxième espèce en importance au Québec, la première étant l'omble de fontaine. La pêche au doré se pratique en grande partie dans les eaux intérieures (85 %) et représente le tiers des jours de pêche enregistrés au Québec. La pêche au doré est un moteur économique de première importance pour les régions, puisqu'on estime les retombées économiques annuelles de cette activité à 359 millions de dollars.

Pêche commerciale

La pêche commerciale au doré était autrefois pratiquée sur plusieurs grands plans d'eau et sur l'ensemble du fleuve Saint-Laurent. Elle a cependant été radicalement réduite au début des années 1970 en raison de la contamination par le mercure, ce qui contrevenait aux normes pour la commercialisation des produits de la pêche. Depuis 1971, elle n'est autorisée que dans le fleuve Saint-Laurent entre le pont Laviolette (près de Trois-Rivières) et la pointe est de l'île d'Orléans. La récolte commerciale était en 2014 de 8 tonnes pour le doré jaune et de 3 tonnes pour le doré noir.

État des populations de dorés

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs se préoccupe particulièrement de l'état des populations de dorés depuis une vingtaine d'années. En 2009, un réseau d'inventaires composé de 60 lacs à doré répartis sur tout le territoire québécois a été mis en place. Ces lacs sont inventoriés tous les six ans afin de suivre l'évolution des populations et d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion. Le Ministère bénéficie également depuis 1995 d'un réseau de suivi permettant de surveiller l'évolution des populations de poissons du fleuve Saint-Laurent.

Le profil de la pêche au doré a changé de façon importante en 2011 avec la mise en œuvre du premier plan de gestion du doré au Québec. La réglementation régissant l'exploitation du doré s'est ainsi trouvée fortement modifiée, par la mise en place de limites de longueur dans l'ensemble des zones de pêche du Québec fréquentées par le doré. Les constatations biologiques ayant conduit à la mise en œuvre du plan de gestion avaient révélé que 30 % des lacs du sud du Québec étaient considérés comme surexploités et que la masse moyenne du doré avait diminué de 30 % en 20 ans. La situation dans le fleuve Saint-Laurent n'était pas plus réjouissante, puisque le doré jaune était considéré comme « à risque » ou « en déclin » dans la majorité des secteurs inventoriés. À l'opposé, les populations de dorés noirs du Saint-Laurent étaient alors considérées comme étant « en santé » dans tous les secteurs que l'espèce fréquentait. Une attention particulière a donc été portée au doré jaune qui montrait les signes les plus inquiétants.

Les modalités mises en place en avril 2011 avaient pour but de réduire la récolte de dorés jaunes à la pêche sportive et commerciale (uniquement permise dans le Saint-Laurent, en aval de Trois-Rivières) afin :

- de favoriser le potentiel reproducteur et assurer le renouvellement des populations;
- d'améliorer la qualité de la pêche pour offrir un produit répondant aux attentes des pêcheurs.

Efficacité du plan de gestion du doré 2011-2016

Eaux intérieures

Dans les lacs du Québec, l'évaluation de l'efficacité du plan de gestion du doré ne peut être que partielle en raison de la mise en place récente d'un réseau de suivi à l'échelle du Québec (les premiers lacs de ce réseau d'inventaire ont été échantillonnés en 2009). Les données actuellement disponibles permettent cependant de dégager des tendances et d'évaluer qualitativement l'efficacité du plan de gestion du doré. Les tendances observées démontrent que l'abondance globale du doré jaune a augmenté, alors que le poids moyen a diminué (tableau 1). La baisse du poids moyen peut être attribuable à une augmentation de l'abondance des petits dorés, favorisés par leur remise à l'eau. La remise à l'eau des gros spécimens semble avoir également porté ses fruits, puisqu'on observe une augmentation de l'abondance et du poids moyen des femelles matures (tableau 1). Un plus grand nombre de grosses femelles matures se traduit par la production d'un nombre accru d'œufs qui sont en moyenne plus gros. Les gros œufs présentent un taux d'éclosion supérieur et une meilleure survie au stade larvaire que les petits œufs produits par les petites femelles. Bref, un plus grand nombre de grosses femelles signifie un meilleur succès de reproduction pour l'espèce.

Tableau 1. Bilan de la réponse biologique des populations de dorés jaunes par types de modalités réglementaires à la suite de la mise en œuvre du premier plan de gestion.

Indicateurs	Eaux intérieures*			Fleuve Saint-Laurent
	Longueur minimum 32 cm	Gamme 32-47 cm	Gamme 37-53 cm	Gamme 37-53 cm
Qualité de la pêche				
Abondance globale	↑	↑	↓	↑
Poids moyen	↑	↑	↓	↑
Potentiel reproducteur				
Abondance de femelles matures	↓	Stable	↑	↑
Poids moyen des femelles matures	↑	↑	Stable	↑

* En eaux intérieures, l'évaluation de l'efficacité des limites de longueur est partielle en raison de la mise en place récente d'un réseau de suivi à l'échelle du Québec.

L'augmentation des indicateurs d'abondance et de poids moyen des femelles matures se répercute sur la qualité de la pêche. L'évolution de la proportion de dorés jaunes de plus de 38 cm, seuil à partir duquel un doré est considéré comme étant une prise de qualité en Amérique du Nord, permet d'illustrer l'évolution de la qualité de la pêche. Avant l'instauration du plan de gestion, cet indicateur affichait une baisse constante, passant de 41 % à 29 % de 1985 à 2010. Les prévisions suggéraient que cet indicateur allait continuer à chuter pour atteindre 21 % en 2020 si rien n'était fait pour redresser la qualité de la pêche au doré jaune. Depuis l'imposition des limites de longueur

en 2011, cette tendance a été carrément inversée. Ainsi, la qualité de la pêche au doré est actuellement meilleure que dans les années 1990. Dans les eaux intérieures, bien que les données disponibles semblent indiquer une baisse de l'abondance et du poids moyen des dorés lorsque la gamme de longueurs exploitées de 37 à 53 cm est en vigueur (tableau 1), ces tendances doivent être interprétées avec prudence. Pour évaluer rigoureusement l'efficacité de cette mesure de gestion, il importe de regarder de plus près l'évolution de l'état des stocks de doré du fleuve Saint-Laurent en raison de la plus grande précision des données disponibles.

Fleuve Saint-Laurent

En raison d'un historique de suivi des populations de dorés et de la moins grande étendue géographique des secteurs inventoriés, l'évolution de la situation du doré jaune du fleuve Saint-Laurent est actuellement plus facile à quantifier que dans les eaux intérieures. Les inventaires démontrent que la mise en place d'une gamme de longueurs exploitées a permis d'améliorer la qualité de la pêche au doré et l'état du stock reproducteur (tableau 1). En effet, pour la majorité des secteurs inventoriés dans les pêches scientifiques, une tendance à l'augmentation de l'abondance globale, de l'abondance des femelles matures et de la longueur moyenne des dorés capturés (figure 1) a été observée. Au lac Saint-Louis, près de Montréal, les populations de dorés jaunes offrent désormais une qualité de pêche supérieure à celle de la fin des années 1990. Au lac Saint-Pierre, dans la région de la Mauricie, la récupération des populations est plus lente. L'analyse fine des données révèle que la situation de déclin observée avant la mise en œuvre du plan de gestion a été freinée. Pour sa part, le doré noir y est encore considéré comme étant en santé. Son abondance et sa longueur moyenne ont augmenté au cours de la dernière décennie.

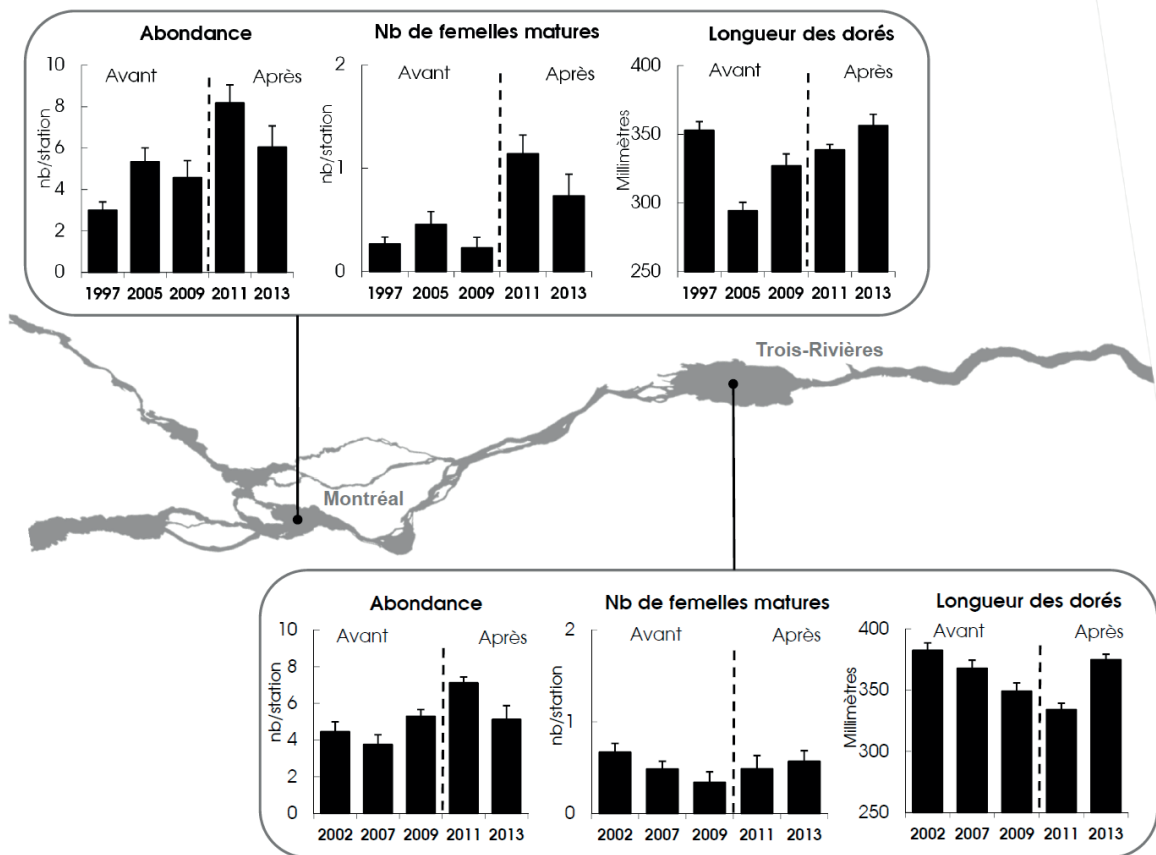


Figure 1. Évolution des populations de dorés jaunes dans le fleuve Saint-Laurent à la suite de la mise en œuvre du plan de gestion de 2011.

Plan de gestion du doré 2016-2026

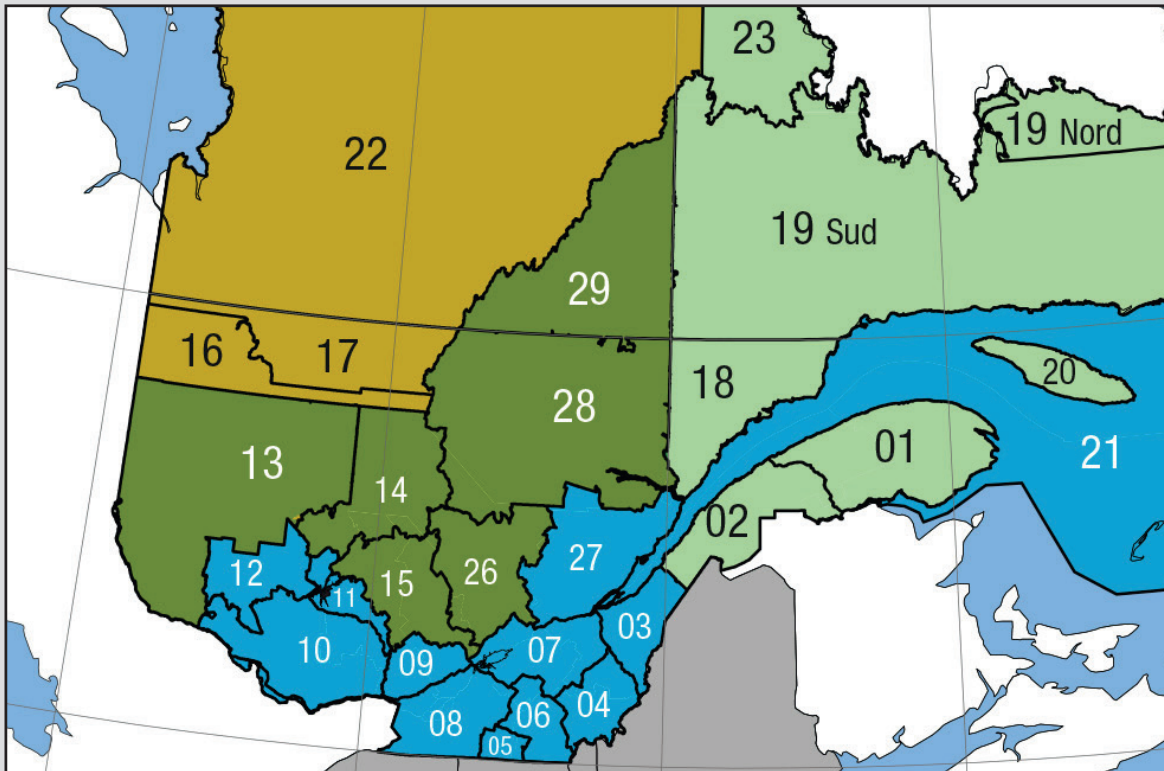
Bien que ces résultats soient fort encourageants, dans le cadre du renouvellement du plan de gestion pour la période 2016-2026, il convient d'apporter des modifications réglementaires afin d'optimiser le rétablissement de la qualité de la pêche de certaines zones et d'uniformiser la réglementation (voir encadré : Nouvelles modalités d'exploitation pour la pêche aux dorés au Québec). Ces modifications comportent des changements mineurs pour l'ensemble du Québec et le remplacement de la limite de longueur pour les zones de pêche 13, 16, 17 et 22. Des consultations nationales et régionales tenues au cours de l'année 2015 ont permis d'obtenir l'adhésion des partenaires directement concernés par la mise en place des modifications réglementaires qui seront en vigueur du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2026. Il faut noter que des exceptions peuvent s'appliquer.

Les principales nouveautés réglementaires sont les suivantes :

1. **La limite de longueur minimum de 32 cm sera remplacée par une gamme exploitée de 37 à 53 cm avec la possibilité de conserver un doré de plus de 53 cm dans le nord du Québec (zones 16, 17 et 22).** L'objectif est de fixer une limite de longueur permettant de préserver la qualité de la pêche (poisson trophée) afin de maintenir l'attrait du Nord pour les pêcheurs. En effet, lorsque la pression de pêche augmente, les gros spécimens disparaissent des plans d'eau en quelques années si aucune réglementation ne les protège. Avec les développements en cours et anticipés sur le territoire du Plan Nord, il s'avère judicieux de protéger les géniteurs pour maintenir les taux de productivité qui sont naturellement faibles en raison de la température froide.
2. **La limite de longueur minimum de 32 cm sera remplacée par une gamme exploitée de 32 à 47 cm pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue (zone 13).** Hormis la région du Nord-du-Québec, seule la région de l'Abitibi-Témiscamingue (zone 13) avait une réglementation générale avec une limite de longueur minimum de 32 cm pour le plan de gestion 2011-2016, toutes les autres zones ayant une gamme de longueurs exploitées. Afin de simplifier l'application réglementaire et dans un souci de cohérence, la limite de longueur de la zone 13 a été harmonisée avec celle des zones avoisinantes, soit une limite de longueur exploitée de 32 à 47 cm.
3. Certaines exceptions réglementaires seront abolies. Par exemple, la limite de longueur minimum de 32 cm au réservoir Gouin sera remplacée par une gamme de longueurs exploitées de 32 à 47 cm.
4. Aucune limite de longueur ne s'applique au doré noir, puisque les populations de cette espèce se portent bien et offrent une pêche de belle qualité.

Nouvelles modalités d'exploitation pour la pêche aux dorés au Québec

Ces modalités seront en vigueur du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2026. Toutefois, des exceptions peuvent s'appliquer.

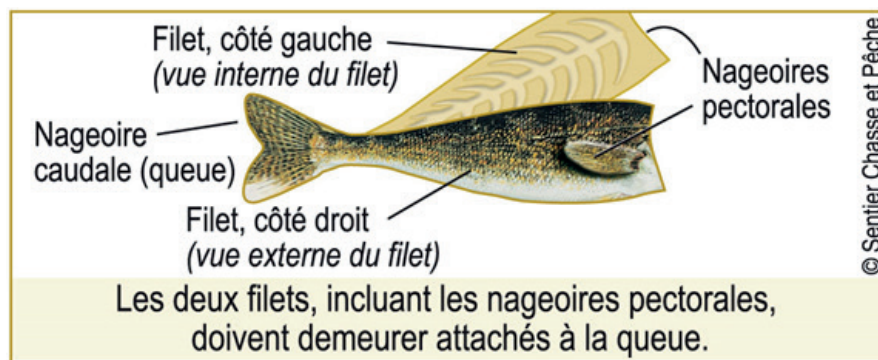


Zone de pêche	Espèce	Limite de longueur permise (cm)	Transport
1, 2, 18, 19, 20, 23, 24	Aucun doré		
13, 14, 15, 26, 28, 29	Doré jaune	De 32 à 47 cm	Doré entier ou filets en portefeuille
	Doré noir	Aucune limite de longueur	
3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 21, 27	Doré jaune	De 37 à 53 cm	Doré entier ou filets en portefeuille
	Doré noir	Aucune limite de longueur	
16, 17, 22	Doré jaune	De 37 à 53 cm Possibilité de conserver un doré de plus de 53 cm	Doré entier ou filets en portefeuille
	Doré noir	Aucune limite de longueur	

Transport des dorés

Afin de favoriser le contrôle de la nouvelle réglementation par les agents de protection de la faune, les pêcheurs doivent transporter leurs poissons entiers ou en filets coupés en portefeuille, ce qui permettra l'identification de l'espèce de doré et la détermination de la longueur totale. Un sondage effectué auprès de la clientèle indique que 70 % des pêcheurs se disent satisfaits de cette méthode de transport.

Une capsule vidéo présentant la technique de coupe en filet portefeuille est accessible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : www.mffp.gouv.qc.ca/faune/peche/plan-gestion-dore.jsp.



Conclusion

La mise en œuvre d'un premier plan de gestion du doré pour la période 2011-2016 a permis, après quelques années d'application, d'améliorer sensiblement la qualité de la pêche et l'état de cette espèce. Les modalités de gestion retenues dans le cadre du renouvellement du plan de gestion du doré pour la période 2016-2026 permettront de maintenir ces acquis et de poursuivre l'amélioration de la qualité de la pêche au doré sur l'ensemble du territoire québécois. Afin d'assurer un suivi constant de l'état des populations, le Ministère poursuivra dans les prochaines années ses travaux d'inventaire tant dans les eaux intérieures que dans le fleuve Saint-Laurent. Cela contribuera à assurer la conservation et la mise en valeur des populations de dorés pour les années à venir.



Photo : MFP

Pour plus d'information sur la réglementation
de la pêche sportive au Québec :

mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-peche/index.asp

Forêts, Faune
et Parcs

Québec 

W28-02-1604